

**Service instructeur**  
COMMANDE PUBLIQUE

N° 5°/03-08

**Service consulté**

DAR

**COMMANDE PUBLIQUE**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'autoriser la signature de marchés et d'avenants relatifs à la Commande Publique suite aux décisions et avis de la Commission d'Appel d'Offres

Conformément au Code des Marchés Publics, votre Assemblée doit approuver l'attribution de marchés et m'autoriser à signer les documents correspondants.

Dans ce cadre et pour chacun des services ou directions mentionnés ci-après, le présent rapport concerne différentes opérations.

**ATTRIBUTION DE MARCHES**

**DIRECTION DE L'ARCHITECTURE**

- Restauration de l'absidiole de la chapelle néogothique aux Dominicains de Haute Alsace à GUEBWILLER

Lot	Intitulé du lot	Entreprise retenue par la C.A.O.	Montant de l'offre € T.T.C.
1	Maçonnerie-pierre de taille	SCHERBERICH	7 415.20
2	Gypserie-staff	WEREY	11 185.51
3	Conservation-restauration des décors peints-dorure	ESCHLIMANN	28 147.50

- Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction du Peloton de gendarmerie de montagne sur le territoire de la commune de HOHROD près de Munster

Dans sa séance du 13 mars 2007, votre commission a adopté le programme de l'opération de construction du peloton de gendarmerie de montagne sur le territoire de la commune de HOHROD.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 14 juin 2007. La date limite de dépôt des candidatures était fixée au 23 juillet 2007 à 11 heures 00.

Trente et un (31) candidatures ont été reçues. Le jury de concours, constitué conformément aux dispositions des articles 25 et 74 du Code des Marchés Publics, s'est réuni le 28 août 2007 pour examiner les candidatures et formuler son avis au vu duquel j'ai arrêté la liste des équipes admises à concourir soit :

- Le cabinet KLEIN ET BAUMANN de Mulhouse (68200) (mandataire) – OTE Ingénierie – solares bauen
- L'agence G VIRY de Wattwiller (68700) (mandataire) – SEDIME – JOST Gilbert – C2BI
- L'atelier D Forme Thomas WULERSSE et Mathieu HUSSER de Turckheim (68230) (mandataire) – SEDIME- GETTEC BATIMENT – ECONOMIE 2
- Le cabinet KAUFFMANN et WASSMER de Colmar (68000) (mandataire) – SEDIME – SOLARES BAUEN – OTE Ingénierie.
- Le cabinet LAUSECKER François de Gérardmer (88400) (mandataire) - Meyer Etienne Morand – CTE – GEST'Energie – TEC 3

Le jury de concours, réuni le 18/12/2007, a procédé à l'examen anonyme des prestations remises par les cinq équipes susvisées. Cette analyse a été effectuée conformément aux stipulations du règlement de concours.

Il a ensuite procédé à leur classement par vote à bulletin secret et a proposé de retenir comme lauréat le projet D, prestation choisie à l'unanimité en tenant compte des critères de sélection des offres prévus dans le règlement du concours.

Le classement des autres équipes a donné le résultat suivant :

- ❖ 2<sup>ème</sup> : projet A
- ❖ 3<sup>ème</sup> : projet E
- ❖ 4<sup>ème</sup> : projet C
- ❖ 5<sup>ème</sup> : projet B

L'ouverture des enveloppes contenant le nom des équipes de maîtrise d'œuvre et leur proposition d'honoraires respective a donné les résultats suivants :

- 1) **Equipe D Lauréat** : KAUFFMANN et WASSMER de Colmar (68000) (mandataire) – SEDIME – SOLARES BAUEN – OTE Ingénierie.
  - Coefficient de complexité de 1 %
  - Un taux total de rémunération pour la mission de base : 9.9 %
  - Taux d'honoraire global de rémunération de 14 % (dont 2.2 % pour la mission EXE et 1.5 % pour la mission OPC et 0.4% pour la mission conduite de démarche qualité) et un montant des honoraires de 284 662 € HT.
- 2) **Equipe A classé second** : KLEIN ET BAUMANN de Mulhouse (68200) (mandataire) – OTE Ingénierie – SOLARES BAUEN
  - Coefficient de complexité de 1 %
  - Un taux total de rémunération pour la mission de base : 9.5 %

- Soit un taux global de rémunération de 14.25 %.(dont 2.75 % pour la mission EXE et 1% pour la mission OPC et 1% pour la mission conduite de démarche qualité) et un montant des honoraires de 289 745.25 € HT.
- 3) **Equipe E classé en troisième** : Le cabinet LAUSECKER François de Gérardmer (88400) (mandataire) - Meyer Etienne Morand – CTE – GEST'Energie – TEC 3
- Coefficient de complexité de 1 %
  - Un taux total de rémunération pour la mission de base : 11.75 %
  - Taux d'honoraire global de rémunération de 14.75 % (dont 1.5 % pour la mission EXE et 1 % pour la mission OPC et 0.5% pour la mission conduite de démarche qualité) et un montant des honoraires de 317 837.81 € HT.
- 4) **Equipe C classé quatrième** : L'atelier D Forme Thomas WULERSSE et Mathieu HUSSER de Turckheim (68230) (mandataire) – SEDIME- GETTEC BATIMENT – ECONOMIE 2
- Coefficient de complexité de 1 %
  - Un taux total de rémunération pour la mission de base (OPC compris) : 12.90 %
  - Taux d'honoraire global de rémunération de 15 % (dont 1.6 % pour la mission OPC et 0.5% pour la mission conduite de démarche qualité) et un montant des honoraires de 304 995.30 € HT.
- 5) **Equipe B classé cinquième** : G VIRY de Wattwiller (68700) (mandataire) – SEDIME – JOST Gilbert – C2BI
- Coefficient de complexité de 1.10 %
  - Un taux total de rémunération pour la mission de base : 12.10 %
  - Taux d'honoraire global de rémunération de 15.66 % (dont 1 % pour la mission EXE et 1.20 % pour la mission OPC et 1.36% pour la mission conduite de démarche qualité) et un montant des honoraires de 318 454 € HT.

La négociation a été menée avec l'équipe KAUFFMANN et WASSMER de Colmar (68000) (mandataire) – SEDIME – SOLARES BAUEN – OTE Ingénierie

La négociation a abouti à un taux de rémunération de  
- 13.6 % pour la mission de base, ainsi que pour les missions EXE et OPC.

L'offre d'honoraires de la maîtrise d'œuvre s'établit, après négociation, à un total de 276 528.80 € HT pour une part d'enveloppe affectée aux travaux fixée à 2 033 300 € HT.

Considérant que tous les candidats ont remis les documents demandés et que l'ensemble des projets est conforme au programme de l'opération, le jury a proposé d'attribuer à chacun des participants l'indemnité prévue au règlement du concours, soit 10 000 € HT, proposition qui reçoit mon assentiment.

Il est précisé que la rémunération du marché de maîtrise d'œuvre tiendra compte de l'indemnité reçue au titre du concours par le concurrent lauréat.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- de prendre acte des décisions que j'ai prises, suite aux avis du jury de concours réunis les 28/08/2007 et 18/12/2007 et qui ont conduit à désigner comme lauréat le groupement solidaire KAUFFMANN et WASSMER de Colmar (68000) (mandataire) – SEDIME – SOLARES BAUEN – OTE Ingénierie – et avec lequel les négociations ont été engagées,
- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre aux conditions suivantes :
  - . mission de base + EXE pour un taux d'honoraires de 12.3 %
  - . mission complémentaire OPC pour un taux d'honoraires de 1.3 %
  - . soit un montant total de 276 528.80 € HT

- de m'autoriser à signer le marché avec l'équipe de maîtrise d'œuvre lauréate, le groupement solidaire KAUFFMANN et WASSMER de Colmar (68000) (mandataire) – SEDIME – SOLARES BAUEN – OTE Ingénierie –, aux conditions susvisées ainsi que tout document y afférent,
- de prendre acte de ma décision de verser les indemnités d'un montant de 10 000 € HT aux autres candidats telles que prévues dans le règlement de concours conformément aux propositions faites par le jury du concours dans sa séance du 18/12/2007.

Il est proposé à votre commission de réserver une suite favorable à la passation des marchés selon les conditions décrites ci-dessus et m'autoriser à signer les documents correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER